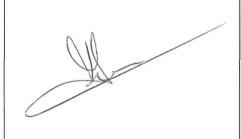
le secrétaire de séance



République Française

Département des Deux-Sèvres

SYNDICAT MIXTE DU HAUT VAL DE SEVRE ET SUD GATINE

3 route de Verdeil - B.P. 10023 - 79403 - Saint - Maixent - l'Ecole

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL **DU 21 NOVEMBRE 2023**

Le 21 novembre 2023, à 9 heures 30, les membres du comité syndical se sont réunis sur deuxième convocation, au siège du SMC

Date de convocation : 14 novembre 2023

Date d'affichage de la convocation : 14 novembre 2023

- Nombre de mandats

260

- Nombre de mandats présents

146

- Quorum

131

- Pouvoirs

0

- Votants

Monsieur Mme Maïté COME, déléguée de la Commune de Saint MAIXENT L'ECOLE, est nommée secrétaire de séance.

Etaient Présents:

AUGE

AVON

AZAY-LE-BRULE

CHERVEUX

LA CRECHE

FRANCOIS SAIVRES

EXIREUIL

NANTEUIL

ROMANS

St MAIXENT L'ECOLE

St MARTIN de St MAIXENT

Ste EANNE

Ste NEOMAYE

SALLES

SOUDAN

SOUVIGNE

C.C. HAUT VAL DE SEVRE

C.C. VAL DE GATINE

C.C. PARTHENAY-GATINE

C.C. MELLOIS EN POITOU

M. Eric CUSEY - M. Pierre ABRIAT

M. Serge GIRAUD - Mme Marie-Laure WATIER

M. Didier BOUTET

Mme Diana OBADIA

M. Christian RIDOUARD

Mme Maïté COME - M. MARCETEAU Guillaume

M. Michel CHANTREAU

M. Jean-Claude BARICAULT - M. Jean-Marc MAZIN

M. Francis TESSEREAU

M. Christophe LECOURT

M. Jean-Marc BASTARD

M. Didier JOLLET

M. Jacky FAVREAU

M. Louis-Marie GUERINEAU - M. Patrice BERGEON

Etaient excusés:

St MAIXENT L'ECOLE

AUGE

Mme Sabrina GENAUZEAU - Mme Marie-Laure BOISSEL

AVON CHERVEUX **FRANCOIS**

Mme Karine DEMARBRE - M. Emmanuel RIBBE M. Ludovic POISSONNET - M. Jeremy BERNARD

M. Claude LAVAULT

M. Richard GRIMAULT

EXIREUIL NANTEUIL

SALLES

Mme Maryvonne BELLECULLEE - M. Patrick GAUTIER

Mme Suzette AUZANNET M. Jean-Marie SABOURIN

Compte rendu du comité syndical du 21 novembre 2023 - Page 1 sur 7

ROMANS

M. Daniel JOLLIT

SOUDAN

M. Nicolas PERREAU

Ste NEOMAYE

M. Roger LARGEAUD

SOUVIGNE

M. Daniel PERGET - M. Yannick MENEGUERRE

SAIVRES

M. Pascal MALIK - M. Olivier BOUTIN

C.C. HAUT VAL DE SEVRE

M. Jean-François RENOUX

C.C. VAL DE GATINE

Mme Corine MICOU

C.C. MELLOIS EN POITOU

M. Philippe BLANCHET - M. Philippe CACLIN

Pouvoirs:

néant

Arrivé en cours de réunion : M. Jean-Pierre GARAULT

***** Ordre du jour

Compétence générale

- Adoption du PV du comité du 26 septembre 2023
- 2. Compte rendu des délégations d'attribution au Président et au bureau
- 3. Marchés : avenant de la gendarmerie
- 4. Créances irrécouvrables
- 5. Budget principal : Budget supplémentaire 2023
- 6. Référent déontologue

Compétence rivières

- 7. Convention tripartite (IIBSN Commune Saint Maixent) pour l'automatisation de la télégestion du clapet du Pont de Charrault
- 8. Demandes de subvention : études, travaux et communication : programme 2024

Compétence déchets

- 9. Budget déchets : budget supplémentaire 2023
- 10. Fusion SERGIES SOREGIES : demande d'agrément
- 11. Rapport annuel 2022 UNITRI

Orientations budgétaires

Questions diverses

M. CUSEY remercie les membres pour leur présence. Après décompte, le guorum pour le budget principal et l'administration est atteint en nombre de voix (146 sur 260), mais pas en nombre de présents : 19 sur 42. Cette compétence ne pourra être abordée que si des élus peuvent se rendre disponibles et arrivent avant la fin de la séance.

En ce qui concerne la compétence déchets : le quorum est atteint en nombre de voix et en nombre de personnes.

M. CUSEY décide, en accord avec les membres présents, de commencer la réunion par cette compétence : la réalisation des emprunts, votés au mois d'octobre, est conditionnée à la présence des crédits prévisionnels dans le budget officiel de la collectivité, et nécessite donc la reprise des restes à réaliser au budget supplémentaire 2023 de la compétence déchets. La date limite de réalisation étant le 22 novembre, M. le Président propose de passer au vote.

COMPETENCE DECHETS

1) Budget déchets : Budget supplémentaire 2023

Délibération N° 1-21.11.2023 - C - 87 - COMPETENCE GENERALE - BUDGET DECHETS : BUDGET **SUPPLEMENTAIRE 2023**

M. le Président indique à l'assemblée qu'il y a lieu de voter le budget supplémentaire au budget déchets 2023 pour la reprise des résultats antérieurs et le réajustement de crédits.

Compte rendu du comité syndical du 21 novembre 2023 - Page 2 sur 7

Le projet ayant été adressé avec la convocation, M. le Président demande s'il y a des questions.

	INVESTI	SSEMENT DEPENSES	The second second	The second second	Same and
Libellé	Chapitre	Restes à réaliser	Affectation des résultats	Propositions nouvelles	Montant total
Dépenses imprévues	020				
Opé. Ordre - Travaux en régie	040			56 657,50 €	
Unitri	100				
Renouvellement véhicules de collecte	195	936 520,00 €		20 000,00 €	
Acquisition BAV	196	30 000,00 €		20 000,00 €	
Gros Renouvellement Centre de Tri	197	0,00 €			
Acquisition conteneurs OM	198	59 000,00 €			
Caissons et compacteurs	199	30 000,00 €	T		
Renouvellement véhicules de services	200	0,00 €			
Réhabilitation déchetteries	201	500 000,00 €		-56 657,50 €	
Composteurs	210	45 000,00 €		20 000,00 €	
Matériels et travaux divers	213	50 000,00 €			
Matériel de compostage	218	110 000,00 €			
Matériel industriel	219	0,00 €		344 516,23 €	
Travaux quai de transfert	222	0,00 €			
Etude collecte biodechets	223	0,00 €			
		1 760 520,00 €	0.00 €	404 516,23 €	2 165 036,23

INVESTISSEMENT RECETTES							
Libellé	Chapitre	Restes à réaliser	Affectation des résultats	Propositions nouvelles	Montant tota		
Excedent Anterieur Reporté	001		1 336 392,90 €		and the same of		
Immobilisations	040						
Dotations - Réserves réglementées	10		128 643,33 €				
Emprunts	1641	700 000,00 €					
		700 000,00 €	1 465 036,23 €	0,00 €	2 165 036,23		

Libellé	Chapitre	Affectation des résultats	Propositions nouvelles	Montant tota
Charges à caractère général	011		291 142,00 €	All The Cold
Charges de personnel	012		150 000,00 €	
Dépenses imprévues	022		32 457,50 €	
Immobilisations	042			
Autres charges de gestion courante	65			
Charges financières - Icne	66		2 806,00 €	
Charges exceptionnelles	67			
Dotations aux provisions (risque financier)	68		3 440,00 €	
		0.00 €	479 845,50 €	479 845,50

Libellé	Chapitre	Affectation des résultats	Propositions nouvelles	Montant tota
Excedent antérieur reporté	002	256 703,35 €		
Atténuation de Charges	013		35 000,00 €	
Opé, Ordre - Travaux en régie	042		56 657,50 €	
Produits des services	70		113 484,65 €	
Produits exceptionnels	77		18 000,00 €	
		256 703.35 €	223 142.15 €	479 845.50 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte à l'unanimité le budget supplémentaire 2023 au budget déchets ci-annexé et dont le résumé est ci-dessus reproduit.

Décision des membres du Comité Syndical: Votants: 26 - Pour: 26 - Contre: 0 - Abstention: 0

2) Fusion SERGIES - SOREGIES

<u>Délibération N° 2-21.11.2023 – C – 88 - COMPETENCE GENERALE – BUDGET DECHETS : AGREMENT DE FUSION SERGIES - SOREGIES </u>

La société SERGIES est actuellement titulaire de droits conférés dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire, ayant pour objet l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol, conclue le 13/07/2017 pour une durée de 30 ans à compter du 19/01/2022.

Dans le cadre d'une réorganisation du groupe SOREGIES prévue pour être effective le 1er janvier 2024, la société SERGIES sera absorbée par la société SOREGIES, Société Anonyme d'Economie Mixte Locale, au capital de 25.726.600,00 euros, dont le siège est à POITIERS (86000), 78 avenue Jacques Cœur, 86000 Poitiers, identifiée au SIREN sous le numéro 450 889 225 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de POITIERS.

Ces contrats ayant été conclus intuitu personae, l'agrément de la collectivité préalablement à cette transmission est requis, conformément aux articles L.1311-3 1° et L.1311-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les articles L.1311-3 1° et L.1311-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le comité syndical du SMC,

AUTORISE le transfert de la convention d'occupation temporaire relative aux parcelles cadastrées section ZW numéros 96 et 97 sur la commune de EXOUDUN pour la durée restant à courir, au bénéfice de SOREGIES.

Décision des membres du Comité Syndical: Votants: 26 - Pour: 26 - Contre: 0 - Abstention: 0

3) Rapport annuel UNITRI

N° 3- 21.11.2023 - C - 89 - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 UNITRI

M. le Président indique à l'assemblée qu'en vertu des articles L 2224-5 du CGCT, UNITRI doit présenter chaque année avant le 30 juin un rapport destiné à l'information des usagers sur le prix et la qualité du service rendu en matière de déchets. Il en fait lecture.

Ce document ayant été présenté, M. le Président demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des observations à formuler.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent le rapport annuel 2022 du service d' UNITRI.

Décision des membres du Comité Syndical: Votants: 29 - Pour: 29 - Contre: 0 - Abstention: 0

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

M. le Président rappelle que les membres du comité ont reçu le document d'orientations budgétaires. Il aborde la partie des orientations concernant le budget déchets.

Il indique que les tonnages sont en baisse cette année, même si la collecte a été un peu supérieure. La baisse n'est pas suffisamment significative pour donner une idée de l'évolution future.

- M. JOLLET rappelle que la législation et la communication sur les bio-déchets devraient fairebaisser également les tonnages. M. GIRAUD demande si la composition des ordures ménagères est connue ?
- M. MORICHON mentionne que 30 % environ de la poubelle ordures ménagères est composée de bio-déchets et 50 % des déchets n'ont pas à se retrouver dans cette poubelle. La marge de progrès est donc énorme.

Les dernières caractérisations des ordures ménagères datent de 2019. En 2024, deux campagnes de caractérisations sont prévues :

- La première se fera au mois de janvier
- La deuxième, en fin de programme, pour évaluer l'impact de la tarification incitative.

Le gouvernement a modifié la TGAP de façon à pénaliser les enfouissements jusqu'en 2025, mais il est probable que la TGAP continue d'évoluer au-delà des prévisions.

Le SMC a également enclenché des mesures sociales. Le vieillissement des agents a un impact sur le budget et oblige à trouver des solutions pour pouvoir réaliser de nouveaux recrutements. Les postes proposés par le SMC sont actuellement non attractifs.

Outre les mesures sociales existantes (CNAS, revalorisations salariales, RIFSEEP), d'autres sont en discussion, concernant les chèques déjeuner et la prime pouvoir d'achat.

Une clause de revoyure à deux ans avait également été décidée concernant le RIFSEEP, l'année 2024 devrait donc permettre d'évaluer cette mesure.

Sur le budget principal, le CTMA est en cours pour le service des rivières. Suite aux intempéries, le chantier a été interrompu La période de décrue est amorcée, mais le SMC n'a plus les autorisations administratives pour intervenir dans le cours d'eau, (période de frai des poissons).

Les travaux de la gendarmerie s'achèveront au 1^{er} trimestre 2024, avec un prévisionnel de 3 mois de retard. Une actualisation de loyer devrait intervenir au mois de juin pour le loyer actuel, et être recalculé pour le nouveau loyer. Cette augmentation, dont le montant n'est pas connu à ce jour, devrait alléger ce budget.

M. CUSEY en revient à la compétence déchets.

La participation 2023 du SMITED était de 152 € la tonne. L'estimation 2024 de la participation demandée au SMC était de 165 € la tonne). M. CUSEY a demandé de faire une simulation budgétaire supérieure à ce montant et finalement, la participation demandée sera au-delà (182 € la tonne).

Cette participation représente un tiers du budget du SMC. Cette participation est significative avec un tonnage en diminution. Même si elle n'est pas la seule explication de l'augmentation du budget du SMC, elle a une conséquence directe. Les chiffres ne sont pas définitivement arrêtés mais la proposition actuelle implique une hausse des participations de 20 %.

La tarification incitative pourrait faire évoluer les mentalités.

Mme COME indique que les élus doivent faire comprendre aux usagers quels sont les coûts du service, par des actions de communication et de prévention et en y consacrant un budget supérieur. (1 % actuellement) L'augmentation des tarifs entraine la démobilisation des usagers sur le tri.

Les services d'ordures ménagères ne sont pas forcément bons sur l'explication aux usagers (toute collectivité confondue). Si l'usager trie plus, il devrait avoir un impact positif sur sa facture, ce qui n'est pas le cas. En effet, les autres augmentations compensent largement la baisse. C'est un processus difficile à expliquer.

- M. GIRAUD l'admet, mais argumente que la communication a un effet limité sur le comportement des usagers. La pédagogie seule ne suffit pas.
- M. JOLLET rappelle que les excédents vont en s'amenuisant et qu'il y en aura peu l'année prochaine. Il faut faire au plus juste, parce que les collectivités adhérentes ont également des budgets contraints. Les tarifs de redevance de la communauté de communes du Haut Val de Sèvre avaient déjà augmenté de 10 % pour l'année 2023, 20 % en prévision 2024 et supérieur à 10 % pour 2025 ?
- Les membres du bureau s'accordent pour dire qu'il faut faire des économies.
- M. CUSEY rappelle que les déchetteries coûtent cher. Le projet peut être revu à la baisse. Supprimer des déchetteries pourrait donner un nouveau souffle au budget.
- M. JOLLET demande à en savoir plus sur le projet de suppression des déchetteries : Créer de nouvelles déchetteries a un coût, et il est impossible de supprimer des déchetterie sans indiquer comment elles vont être remplacées : nouvelles, ou rénovation ? Il ne faut pas prendre la décision de fermer sans avoir de solution de remplacement ou d'organisation nouvelle.
- M. GUERINEAU ajoute qu'il n'est peut-être pas opportun de faire un emprunt en ce moment.

La fermeture d'une déchetterie peut occasionner des erreurs de tri. Il ne faudrait pas trouver plus de déchets indésirables dans le tout venant...

- M. CHANTREAU rappelle que les impayés sont englobés dans le budget de la communauté de communes pour les communautés de communes qui appliquent la redevance. Ces impayés pèsent lourdement sur le budget. Certains usagers ne sont pas facturés malgré les recoupements de listing d'eau et d'assainissement avec les ordures ménagères.
- M. CUSEY indique qu'une action de communication passe par la recyclerie, même si elle n'est pas valorisée en temps que communication. l'ouverture de la recyclerie a eu lieu l'an dernier à la même époque. L'anniversaire est prévu sur une semaine.

Elle a permis de limiter les dépenses d'enfouissement à 3 000 €.

On atteint probablement le plafond d'augmentation en quantité et montant.

L'opération à - 50 % a permis de récolter 1500 €.

L'année prochaine, la recyclerie va comptabiliser 2 agents à temps plein et une partie pour le ménage, ce qui va augmenter son budget.

Il faut compléter cette action par des actions de communication et de la pédagogie.

M. MORICHON indique que le contrat CITEO se termine au 31 décembre 2023. Même si l'agrément sera renouvelé, le barème des aides sera modifié à partir du mois de janvier.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses

Fin de réunion à 10 h 30.

Le prochain bureau aura lieu le mardi 7 décembre 2023 à 9h30. Le prochain comité aura lieu le mardi 12 décembre 2023 à 9h30.

Le Président Eric CUSEY Le secrétaire de séance Maïté COME

Annexe 1 : tableau des présents

Séance du 21 novembre 2023 - Délibération n°

NOM	Délégué	nombre de voix adm	pouvoir	nb voix déchets	nb voix rivières
ABRIAT Pierre	AZAY LE BRULE	1			
BARICAULT Jeau-Claude	STE EANNE	1			
BASTARD Jean Marc	SOUDAN	1			
BERGEON Patrice	CC PARTHENAY GATINE	20		5	
BOUTET Didier	FRANCOIS	1			
CHANTREAU Michel	ST MARTIN DE ST MAIXENT	1			
COME Maïté	ST MAIXENT L'ECOLE	6			
CUSEY Eric	AZAY LE BRULE	1			
FAVREAU Jacky	CC VAL DE GATINE	12		3	
GARAULT Jean-Pierre	ST MARTIN DE ST MAIXENT	1			
GIRAUD Serge	LA CRECHE	3			
MARCETEAU Guillaume	ST MAIXENT L'ECOLE	6			
GUERINEAU Louis-Marie	CC PARTHENAY GATINE	20		5	
JOLLET Didier	CC HAUT VAL DE SEVRE	65		13	13
LECOURT Christophe	SALLES	1			
MAZIN Jean-Marc	STE EANNE	1			
OBADIA Diana	NANTEUIL	1			
RIDOUARD Christian	ROMANS	1			
TESSEREAU Francis	STE NEOMAYE	1			
WATIER Marie Laure	LA CRECHE	3			
	TOTAL	147	0	26	13
QUORUM	Nombre de voix	131		22	22
QUORUM	Nombre délégués 50 % + 1	22		4	3